

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU jeudi 31 mars 2022

---

### Ordre du jour

#### **ORGANISATION COMMUNALE**

1. Désignation du secrétaire de la séance du Conseil municipal en date du 31 mars 2022.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 20 janvier 2022.
3. Approbation de l'adhésion au SIGEIF de l'EPT "Grand-Orly Seine Bièvre" au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et de l'électricité.

#### **DEMOCRATIE LOCALE**

4. Approbation de la création du Conseil des seniors.

#### **FONCIER ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

5. Modification des délibérations n°2021-DEL-28 et n°2021-DEL-106 approuvant l'acquisition des parcelles cadastrées AM 215 et AM 218 sise 6-8 rue Albert Jacquard.
6. Approbation de la cession des parcelles cadastrées AM 215 et AM 218 sises 6-8 rue Albert Jacquard à la société SACHA IMMOBILIER.
7. Approbation Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) – demande d'avis du Conseil municipal sur le « P.R 47 de la Tégéval ».
8. Approbation du Plan Local de Mobilité.

#### **BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS**

9. Prise d'acte du rapport d'activité de la Société de Chaleur de Limeil-Brévannes (SCLB) au titre de l'année 2020.
10. Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique, à conclure avec l'Etablissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, relative aux travaux de réaménagement de l'avenue de la Sablière.

## **PETITE ENFANCE**

11. 11. Approbation des conventions d'objectifs et de financement relatives à la prestation de service unique (PSU), bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap », bonus territoire CTG entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales pour les établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants les Bouts'd'Chou, Farfelune, Pain d'Epices et P'tits Lutins.

## **RESSOURCES HUMAINES**

12. Approbation d'une convention de mise à disposition d'un agent du C.C.A.S. à la Ville.
13. Création d'un Comité Social Territorial (CST) commun entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Limeil-Brévannes, d'une formation spécialisée en son sein et fixation du nombre de représentants du personnel avec instauration du paritarisme.
14. Modification du tableau des effectifs et des emplois permanents.

## **QUESTION DIVERSES**

15. Information du Conseil municipal sur les décisions prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.